

Rapport public Parcoursup session 2020

CREPS du Centre - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (23550)

Les données de la procédure

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission	Rang du dernier admis	Taux minimum boursier
CREPS du Centre - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (23550)	Jury par défaut	Tous les candidats	4	28	7	7	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Formation organisée au CREPS Centre-Val de Loire à Bourges (18) et à l'ERFAN à Tours (37).

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les critères retenus tiennent compte de la modification des conditions d'entrée dans les formations des établissements placés sous la tutelle du Ministère des sports, décidée en raison de la crise pandémique du Covid-19 et dont les candidats ont été informés par un e-mail envoyé par la plateforme Parcourusp fin avril-début mai.

La commission d'examen des vœux a étudié les dossiers des candidats en fonction des pré-requis réglementaires du diplôme visé, à savoir l'obtention de l'attestation de réussite au premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) et l'obtention du diplôme du Brevet national de secours et de sauvetage aquatique (BNSSA). La commission a pris en compte que les prérequis pouvaient être obtenus jusqu'au 1er jour d'entrée en formation, tels que précisé dans les recommandations ministérielles.

La commission a étudié les dossiers et a pris en compte les éléments décrits dans les relevés de notes d'EPS, dans la Fiche Avenir, dans l'explicitation du projet de formation du candidat ainsi que les descriptions en termes de pratique personnelle et d'investissement dans la discipline. Une attention a été portée sur la maîtrise de l'expression écrite et les appréciations des enseignants en français.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

A l'issue de l'étude des dossiers des candidats par la commission en complément des éléments préalables à l'admission décrits, il est fortement conseillé aux candidats désirant suivre la formation conduisant au BPJEPS Activités aquatiques et de la natation de :

- s'entraîner régulièrement en vue du test technique du 800 m nage libre (épreuve chronométrée)
- pratiquer assidument la natation et disposer d'un intérêt sur toutes les disciplines et formes de pratiques de la natation
- démontrer un intérêt pour l'encadrement et l'enseignement
- être investi dans sa pratique personnelle et associative
- rechercher ou disposer au plus tôt de plusieurs structures d'alternance (accords des structures)

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	-	Notes d'EPS de 1ère et terminale et de français (expression écrite)	Bulletins scolaires - Appréciations des professeurs	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	-	Orthographe - Grammaire - Syntaxe	Rédaction de la lettre de motivation	Important
Savoir-être	-	Autonomie - capacité d'investissement et d'organisation	Appréciation des professeurs	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	-	Capacité à réussir dans la formation - Connaissance des débouchés de la formation - Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation	Lettre de motivation - Présentation du projet professionnel - Fiche Avenir	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	-	Engagement associatif - Pratique sportive en club - Expérience d'encadrement	Fiche Avenir - Diplômes fédéraux	Essentiel

Signature :

Djamel CHEIKH,
 Directeur de l'établissement CREPS du Centre